

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

La source principale de ce document est le *10th International review of leave policies and related research 2015* publié par l'*Institute of Education* de l'Université de Londres. Ce document couvre 38 pays, dont nous présentons ici 19 qui permettent de comparer les congés et leur couverture avec ceux du Québec. Le choix de ces pays a été fait en raison de leurs ressemblances avec le Québec.

1. Le Québec et le monde

Maternité

- 15 ou 18 semaines (régime particulier ou régime de base)
- 70 % ou 75 % du salaire (selon le régime choisi)
- Maximum assurable de 70 000 \$*
- Pour être admissible, la mère doit avoir gagné 2000 \$ au cours de la période de référence.
- Les fonds proviennent du Régime québécois de l'assurance parentale, financé par des cotisations des employeurs et des employés.

Paternité

- 3 ou 5 semaines
- 70 % ou 75 % du salaire
- Financement identique à celui du congé de maternité

Congé parental

- 25 semaines à 75 % ou 32 semaines à 70 % (7 semaines) et à 55 % (25 semaines)
- Les semaines sont partageables.
- Montant maximal de 70 000 \$ par année (2015)
- Financement identique à celui du congé de maternité

Adoption

- 28 semaines à 75 % ou 37 semaines à 70 % (12 semaines) et à 55 % (25 semaines)
- Financement identique à celui du congé de maternité

Congés de maternité, de paternité, parental et d'adoption au Québec versus le monde – situation en avril 2015

Pays	Congé de maternité	Congé de paternité	Congé parental	Congé d'adoption
Québec	<ul style="list-style-type: none"> 15 ou 18 semaines à 70 % ou 75 % 	3 ou 5 semaines à 70 % ou 75 %	25 semaines à 75 % ou 32 semaines à 70 % et à 55 %	28 semaines à 75 % ou 37 semaines à 70 % et 55 %
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> 14 semaines pour les employées Aucun congé pour les travailleuses autonomes 100 % du salaire sans maximum 	∅	<ul style="list-style-type: none"> 3 ans pour chaque parent 12 mois (+ 2) payés 67 % du salaire 	Même que le congé parental
Australie	<ul style="list-style-type: none"> 18 semaines de congé parental Travailleuse autonomes non admissibles Salaire minimum 	<ul style="list-style-type: none"> 2 semaines Salaire minimum 	<ul style="list-style-type: none"> 52 semaines Non payé 	Même que le congé parental
Autriche	<ul style="list-style-type: none"> 16 semaines 100 % du salaire, sans maximum Travailleuses autonomes : de 12,76 \$ à 75,50 \$ par jour 	∅	<ul style="list-style-type: none"> 2 ans 5 options de paiement 	Même que le congé parental
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> 15 semaines Travailleuses autonomes : 8 semaines payées Secteur privé : 82 % pendant 4 semaines et 75 % pendant le reste du congé de maternité, maximum de 192,84 \$ par jour Secteur public : 100 % du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> 10 jours 3 jours payés à 100 %, les autres jours à 82 %, maximum de 158,42 \$ par jour 	<ul style="list-style-type: none"> 4 mois par parent 1 025,20 \$ par mois 	Combinaison des congés de maternité, de paternité et parental
Brésil	<ul style="list-style-type: none"> 6 mois dans le secteur public Environ 17 semaines (120 jours) dans le secteur privé 100 %, sans maximum 	<ul style="list-style-type: none"> 1 semaine (5 jours) dans le secteur privé Environ 1 semaine et demie (10 jours) dans le secteur public 100 % sans maximum 	∅	<ul style="list-style-type: none"> Congé de maternité entre 17 et 4 semaines (120, 60 ou 30 jours) selon l'âge de l'enfant Congé de paternité de 1 semaine (5 jours) 100 % sans maximum
Canada	<ul style="list-style-type: none"> 15 semaines 	∅	<ul style="list-style-type: none"> 35 semaines partageables 	<ul style="list-style-type: none"> 35 semaines partageables

	<ul style="list-style-type: none"> • 55 % du salaire • Maximum de 524 \$ par semaine 		<ul style="list-style-type: none"> • 55 % du salaire • Maximum de 524 \$ par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • 55 % du salaire • Maximum de 524 \$ par semaine
Danemark	<ul style="list-style-type: none"> • 18 semaines • 100 % du salaire • Maximum de 803,24 \$ par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 semaines • 100 % du salaire • Maximum 803,24 \$ par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • 32 semaines pour chaque parent • Un seul congé parental payé, 100 % du salaire • Maximum de 803,24 \$ par semaine 	Même que le congé parental
États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> • 12 semaines pour les employées • Non payé 	Ø	Ø	Ø
Finlande	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 15 semaines (105 jours) • Environ 8 semaines (56 jours) à 90 %, maximum de 81 153,70 \$ par année • Reste du congé payé à 70 %, maximum de 52 495,79 \$ par année 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 semaines • 30 jours à 75 %, maximum de 81 153,70 \$ par année • Reste du congé payé à 70 %, maximum de 52 495,79 \$ par année 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 premiers jours à 75 %, maximum de 81 153,70 \$ par année • Reste du congé payé à 70 %, maximum de 52 495,79 \$ par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfant de 7 ans ou moins : environ 33 semaines (234 jours) • % et maximum mêmes que ceux du congé de paternité et du congé parental
France	<ul style="list-style-type: none"> • 16 semaines • Employées du secteur public : 100 % du salaire • Maximum de 4 569,24 \$ par mois • Employées du secteur privé : pourcentage laissé à la discrétion de l'employeur 	<ul style="list-style-type: none"> • 11 jours • Même que le congé de maternité 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à ce que l'enfant ait 3 ans • Montant forfaitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à ce que l'enfant ait 3 ans • Montant forfaitaire
Irlande	<ul style="list-style-type: none"> • 42 semaines • 331,52 \$ par semaine pendant 26 semaines • 16 semaines non payées 	Ø	<ul style="list-style-type: none"> • 18 semaines par parent (par enfant) • Non payé 	<ul style="list-style-type: none"> • 40 semaines • 24 semaines payées, comme le congé de maternité • 16 semaines non payées
Israël	<ul style="list-style-type: none"> • 26 semaines • 100 % pendant les 14 premières semaines • Maximum de 15 264,43 \$ par mois • 12 dernières semaines non payées 	Ø	<ul style="list-style-type: none"> • 1 an • Non payé 	<ul style="list-style-type: none"> • Même que le congé de maternité

Italie	<ul style="list-style-type: none"> • 20 semaines • 80 % du salaire • Sans maximum 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 journée (possibilité d'en ajouter 2) • 100 % du salaire • sans maximum 	<ul style="list-style-type: none"> • Total de 10 mois (possibilité de 11) • De 0 % à 30 % du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Même que le congé de maternité et le congé parental
Japon	<ul style="list-style-type: none"> • 14 semaines • Employées : 2/3 du salaire quotidien, sans plafond • Autres : aucun paiement 	∅	<ul style="list-style-type: none"> • 12 mois (possibilité de 14) • 180 jours à 67 %, maximum assurable de 4 538,97 \$ par mois • Reste du congé payé à 50 % du maximum 	<ul style="list-style-type: none"> • Même que le congé parental
Norvège	∅	<ul style="list-style-type: none"> • 2 semaines • Non payé 	<ul style="list-style-type: none"> • 49 semaines à 100 % ou 59 semaines à 80 %, plafond de 88 772,94 \$ par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée équivalant à celle du congé parental et du congé de maternité • Montant assurable identique à celui du congé parental + montant forfaitaire
Nouvelle-Zélande	<ul style="list-style-type: none"> • 16 semaines • 100 % du salaire, maximum de 474,22 \$ par semaine • Montant forfaitaire pour les travailleuses autonomes 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 2 semaines • Non payé 	<ul style="list-style-type: none"> • 52 semaines • Non payé 	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison des congés de maternité, de paternité et parentaux
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> • 52 semaines pour les employées • 39 semaines pour les travailleuses autonomes • Employées : 90 % du salaire pendant 6 semaines, 90 % ou 279,63 \$ par semaine pendant 33 semaines et 13 semaines non payées • Travailleuses autonomes : 279,63 \$ par semaine ou 90 % du salaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 semaines • 279,63 \$ par semaine ou 90 % du salaire (le plus bas des deux) 	<ul style="list-style-type: none"> • 18 semaines pour chaque parent par enfant • Non payé 	<ul style="list-style-type: none"> • 52 semaines • 39 semaines à 279,63 \$ par semaine ou 90 % du salaire et 13 semaines non payées
Suède	∅	∅	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 69 semaines (480 jours) • Environ 56 semaines (390 jours) à 77,6 % du salaire, maximum de 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 semaine (5 jours) pour chaque parent • 80 % du salaire

			68 390,11 \$ par année <ul style="list-style-type: none"> • Environ 13 semaines (90 jours) à 28,83 \$ par jour • Parents non admissibles : 34,59 \$ par jour pendant 480 jours 	
Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • 16 semaines • 14 semaines à 80 % du salaire, maximum de 273,87 \$ par jour • 2 semaines non payées 	Ø	Ø	Ø

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale
2015-08-18